LIVRET D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

2021

NOVIA AVOCATS

Bienvenue !

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions ! Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours.

NOVIA
AVOCATS

NOVIA AVOCATS

Sommaire

Une formation participative et axée sur la pratique…

QUI SOMMES-NOUS ?

INFORMATIONS SUR LA FORMATION

ORGANISATION ET EVALUATION

SECURITE ET DISCIPLINE

27, boulevard Malesherbes 75008 Paris
T. +33 1 88 32 82 30 I F. +33 1 44 70 02 37
Siret : 84268432600023 - APE : 6910Z - Organisme de formation N°: 11756365375

Qui sommes-nous ?

NOVIA
AVOCATS

Nos formations

Depuis 2018, Novia Avocats organise des **formations** et **séminaires** en droit social (DRH, RRH, Managers, avocats, dirigeants etc.)

Formations inter-entreprises catalogue

Formations intra-entreprises catalogue

Formations intra-entreprises sur-mesure

Dans ce cadre, nous mettons en œuvre des méthodes innovantes, permettant un ancrage des acquis sur le long terme et une application pratique immédiate.

NOVIA AVOCATS

Notre philosophie

Un accompagnement sur mesure pour chaque client.

EXPERTISE

Nous sommes spécialisés et dotés d'une expérience approfondie en droit social.

PRAGMATISME

Nos prestations sont orientées business et nos solutions accompagnent la réalisation des objectifs de l'entreprise.

INTELLIGENCE SOCIALE

Nos adaptons notre analyse à vos enjeux et à vos projets sur le long terme.

NOVIA AVOCATS

Tout le droit social, rien que le droit social

Nous intervenons sur l'**ensemble** du droit du travail et de la sécurité sociale.

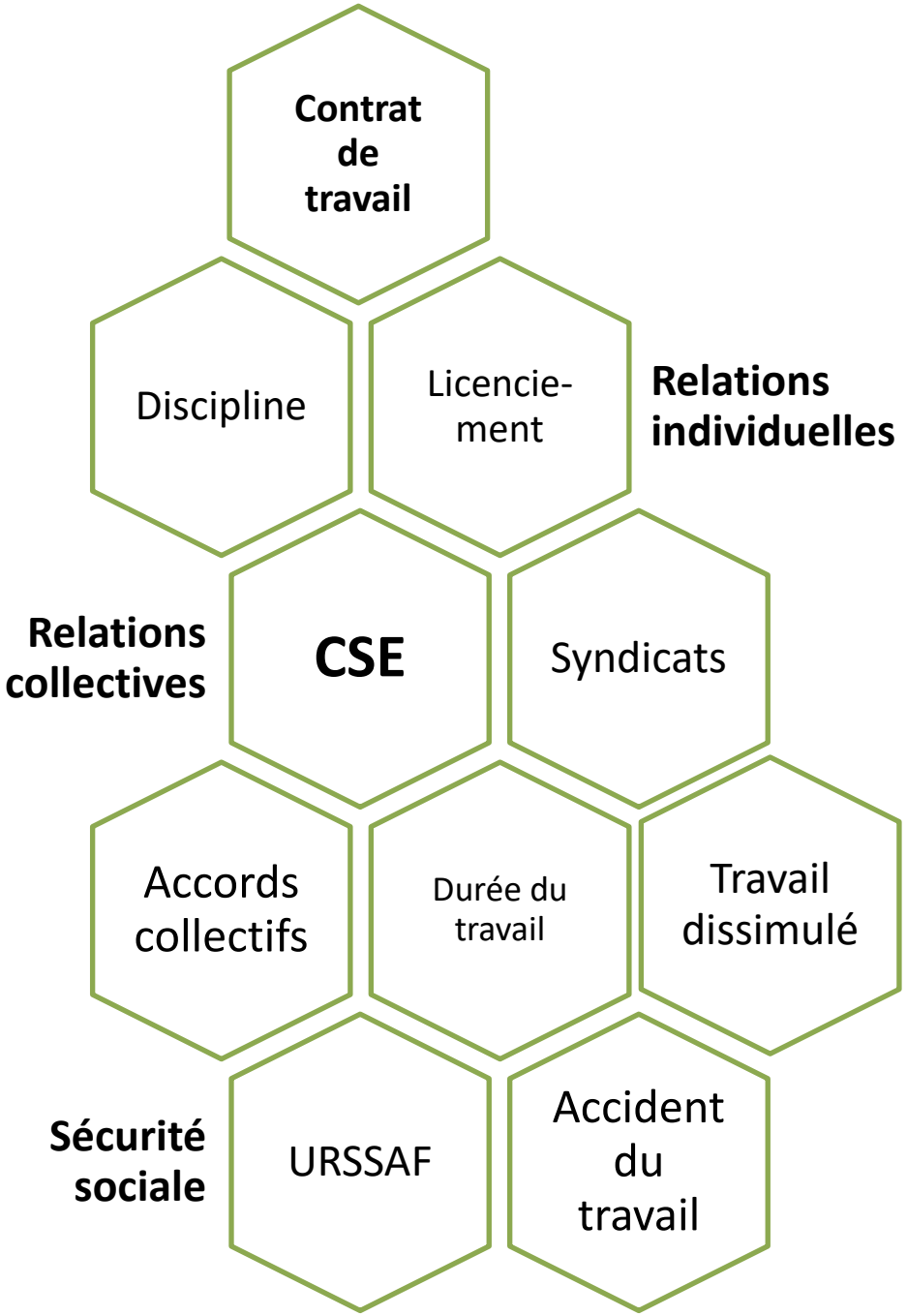

NOVIA AVOCATS

La formatrice

Avocate au barreau de Paris, Lydia Hamoudi accompagne ses clients sur tous les aspects de droit du travail et de la sécurité sociale et a développé une expertise particulière en matière de relations collectives de travail.

Lydia Hamoudi enseigne le Droit social au sein de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et développe une activité de formation à destination des professionnels. Dans ce cadre, elle propose des techniques pédagogiques performantes, permettant une appréhension des sujets et un ancrage des connaissances acquises, pour un bénéfice sur le long terme.

Elle contribue régulièrement à des revues juridiques et à des articles de presse sur des sujets d'actualité en droit social.

Contact : l.hamoudi@novia-avocats.com
T. +33 1 88 32 82 30

NOVIA AVOCATS

Information sur la formation

NOVIA
AVOCATS

Avant la formation

A votre inscription nous vous proposons de renseigner un questionnaire préalable afin de prendre connaissance de votre activité, de votre niveau de compétence, de vos attentes particulières, qui doit nous être retourné au moins 5 jours avant la formation

Ce questionnaire prévoit également la prise en charge de situations ou difficultés tel un handicap physique ou la maîtrise de la langue française. Une assistance sera alors au préalable envisagée au cas par cas.

Pendant toute la durée de la formation, les horaires à respecter sont ceux indiqués sur le programme de la formation et expressément notifiés avant le début de la formation.

Le formateur vous communiquera les possibilités de restauration à proximité. En cas d'absence ou de retard au stage, nous vous remercions d’en avertir le formateur le plus tôt possible.

Organisation de la formation

NOVIA
AVOCATS

Accessibilité & horaires

Les formations peuvent se tenir dans les locaux de votre employeur ou à notre cabinet.

L'adresse vous est transmise via votre convocation avec le plan d'accès. Nous vous invitons à vous présenter à l'adresse indiquée 15 minutes avant l'heure du début de la formation, pour que vous puissiez vous installer confortablement.

Nous veillons à ce que le lieu et les salles de formations soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous sommes à votre écoute pour analyser avec vous, toute autre situation ou contrainte spécifique, afin de vous accueillir au mieux.

Les formations débutent généralement le 1er jour à 9h30 (les jours suivants à 9h00) et se terminent entre 17h00 et 17h30. Elles durent 7 heures par jour.

Une pause de 15 minutes est prévue en milieu de matinée et milieu d'après-midi. L'heure de déjeuner est convenue d'un commun accord avec les participants

Le repas est pris en commun avec le formateur, sauf souhait contraire. Les horaires précis ainsi que le lieu de votre formation vous seront précisés dans votre convocation.

NOVIA AVOCATS

Présence et assiduité

Le contrôle de l’assiduité est assuré par la signature d’une feuille de présence sur laquelle vous devez apposer votre signature, matin et après-midi. Une attestation de réalisation de la formation vous sera remise à l’issue de votre formation sur demande.

Vous devez être présent aux horaires indiqués sur votre convocation ou convenu avec le formateur. Les horaires de la dernière journée de formation peuvent être avancés en accord avec les participants et le formateur, sous réserve que l’intégralité du programme soit réalisé.

En cas d’absence, de retard ou d’imprévu, vous devez nous en informer dans les meilleurs délais, pour que nous puissions en informer votre employeur.

NOVIA
AVOCATS

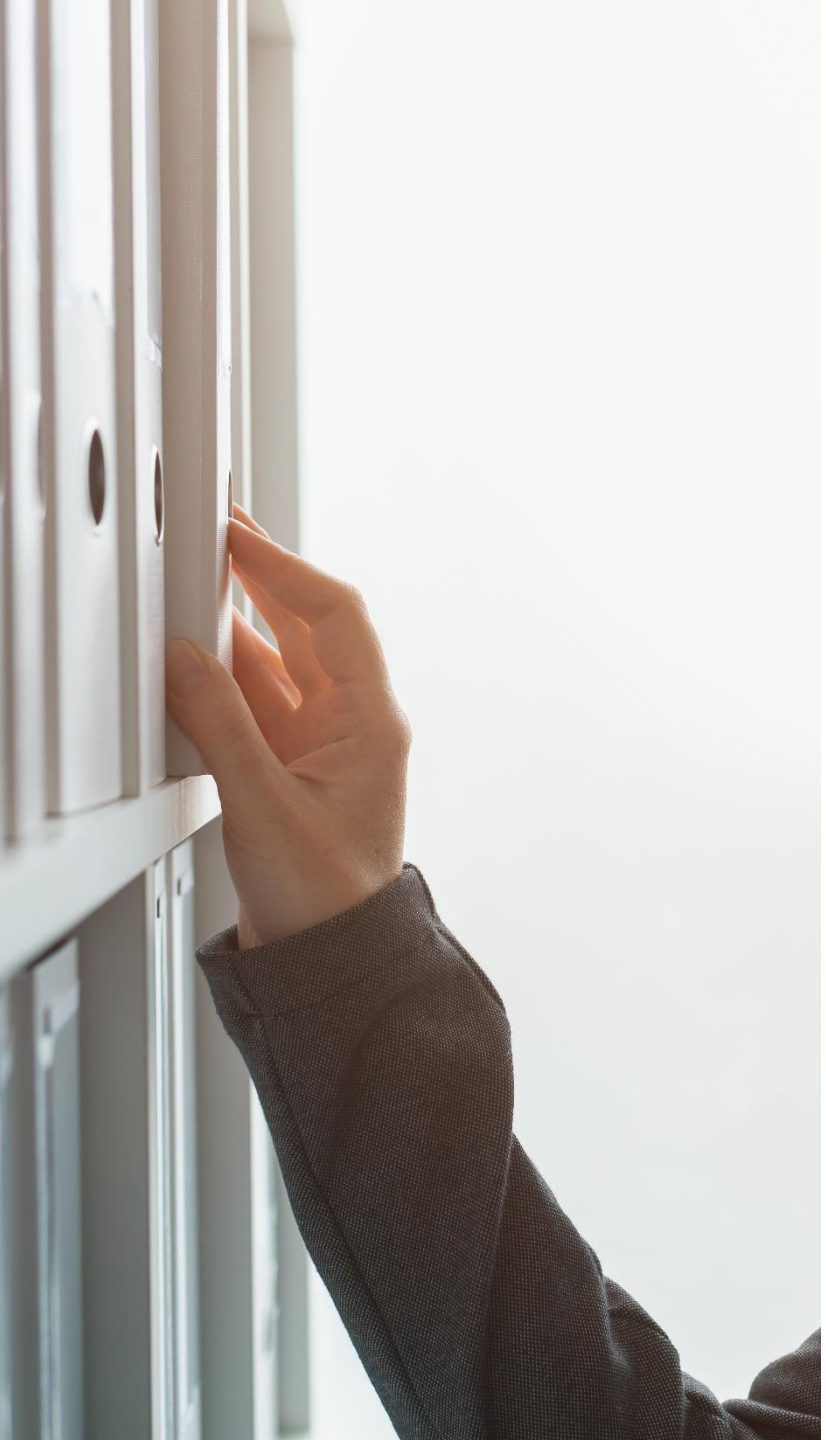

Evaluation de la formation

Lors de la session, les acquis sont évalués de manière formative (exercices, études de cas, mises en situation, quiz en ligne etc…) afin d’attester des compétences acquises en fin de formation.

Nous demandons également à chaque participant de remplir un questionnaire de satisfaction papier portant sur l’ensemble de la formation, à la fin de la formation. Cela nous permet d’envisager les besoins en formation complémentaire ou supplémentaire avec une préoccupation constante de qualité.

Une attestation de fin de formation est remise aux stagiaires sur demande. Elle indique les compétences acquises.

Sécurité et discipline

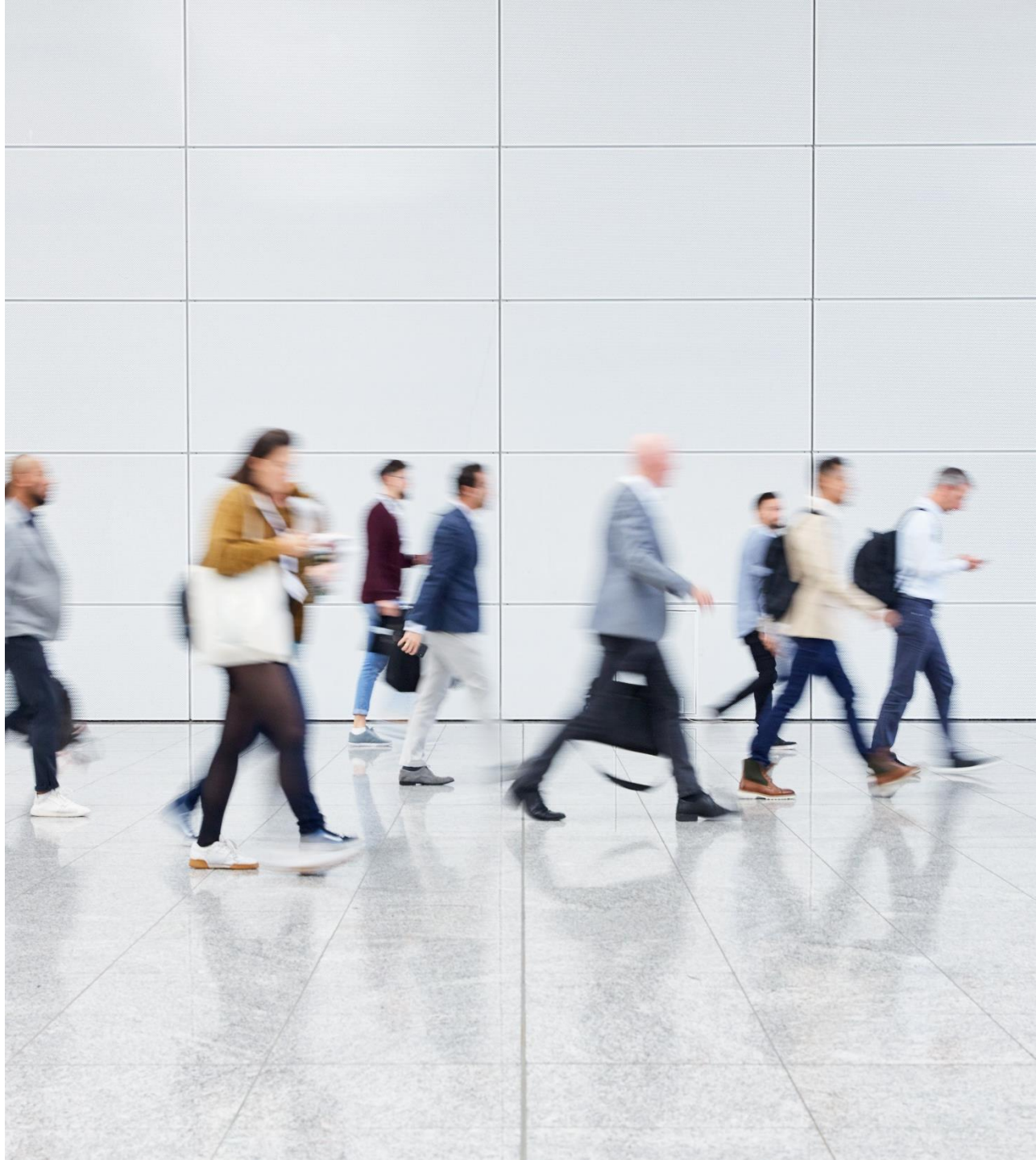

NOVIA
AVOCATS

Règles de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou au formateur. Les stagiaires ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique dans les locaux.

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage. Novia Avocats remet systématiquement une copie du règlement intérieur à chaque stagiaire avant le début de la formation. Tous les stagiaires sont supposés en avoir pris connaissance

NOVIA AVOCATS

27, boulevard Malesherbes 75008 Paris
T. +33 1 88 32 82 30 I F. +33 1 44 70 02 37
www.novia-avocats.com

Votre contact :
l.hamoudi@novia-avocats.com